

Laurel L. Russwurm
Elmira (Ontario)

Voilà plus de trente ans maintenant que s'effectue l'exercice du vote où des députés ne se font jamais élire. Je suis une Canadienne qui attend avec impatience que le système majoritaire uninominal à un tour soit remplacé par une forme quelconque de représentation proportionnelle.

Sommaire

- Le système majoritaire uninominal à un tour ne fonctionne pas.
- Les circonscriptions uninominales sont des quasi-monopoles qui omettent de représenter trop d'électeurs.
- Il ne faut pas remplacer le système actuel par un autre système selon lequel le vainqueur rafle tout, comme le vote préférentiel.
- Je souhaite que l'on adopte la représentation proportionnelle pour qu'il y ait une meilleure démocratie représentative.
- Je privilégie la représentation proportionnelle de sorte que nous puissions voter pour ce que nous désirons en sachant que nous pourrions l'obtenir.
- Le mode de système proportionnel que je préfère est le vote unique transférable.
- Toute forme de représentation proportionnelle sera en soi une amélioration.
- Il faut réduire l'âge de voter à 16 ans.
- Il faut un vote obligatoire axé sur les récompenses, et non pas sur les sanctions.
- Il faut un jour férié pour les élections.
- Je désapprouve le recours aux machines à voter.
- On doit éviter le vote en ligne.
- Il ne doit pas y avoir de référendum.
- Les bureaux de circonscription doivent être permanents.

Remarque : Lors de la discussion sur les systèmes électoraux proportionnels potentiels, j'ai complètement fait abstraction du scrutin de liste, car j'accepte les notions selon lesquelles :

- a) il ne fonctionnerait pas bien en raison de l'étendue du territoire géographique canadien;*
- b) les Canadiens ont tendance à tenir à la représentation locale.*

J'ai également fait abstraction au complet du système à représentation proportionnelle urbaine et rurale du Mouvement pour la représentation équitable au Canada (MREC) pour les raisons suivantes :

- a) Je ne crois pas qu'il fonctionnerait comme on le promet;*
- b) La représentation locale des électeurs en région rurale continuera d'être un monopole à toutes fins utiles;*
- c) Je crois qu'il en découlerait une polarisation inutile qui diviserait les collectivités rurales des collectivités urbaines.*

Le problème est que le vote se fait à l'intérieur d'un système électoral foncièrement inéquitable, système qui a été adopté parce qu'il était justement inéquitable.

Efficacité et légitimité

Je ne suis nullement convaincue que le système majoritaire uninominal à un tour entraînera un jour ce que je recherche comme représentation par mon vote au Parlement parce que cela ne s'est jamais produit.

Le vote préférentiel serait encore pire, car il mettrait la barre encore plus haute, et il serait encore plus difficile de faire élire des femmes et des membres des minorités visibles qu'il ne l'est maintenant. Les systèmes de ce genre selon lesquels le vainqueur rafle tout font presque toujours en sorte qu'une majorité d'électeurs est sous-représentée dans le cadre d'un système politique multipartite.

Dans quelle mesure les votes peuvent-ils être efficaces dans le cadre d'un système selon lequel le vainqueur rafle tout alors que certains votes valent plus que d'autres, mais que la plupart des votes ne comptent pas du tout?

À quel point un système peut-il être légitime lorsqu'un nombre plus élevé d'électeurs n'ont pas appuyé le parti qui allait former un gouvernement « majoritaire »?

La démocratie représentative est censée permettre aux électeurs d'assurer une représentation au Parlement. Cependant, lorsque seulement 39 % des votes exprimés entraînent l'élection d'un gouvernement « majoritaire », beaucoup trop d'électeurs se retrouvent ainsi sous-représentés.

Les systèmes qui favorisent la représentation proportionnelle visent à représenter autant d'électeurs que possible. C'est pourquoi seul un système proportionnel assurera l'égalité, l'efficacité et la légitimité pour les électeurs.

Participation

Après des décennies marquées par un système où l'on vote sans faire élire qui que ce soit, j'ai commencé à croire que toute la démarche était peut-être rendue inutile. Il n'y a pas si longtemps, j'avais songé à tout abandonner en me disant que la cause était perdue. Je me suis toutefois vraiment ouvert les yeux lorsque j'ai constaté que plus de 90 autres pays utilisaient un système de représentation proportionnelle (certains le faisaient même depuis plus d'un siècle!). Pourtant, je sais à quel point j'ai passé à un cheveu de ne plus participer au processus électoral.

Mon garçon me dit que ses amis se moquent complètement du vote. De plus, je me suis entretenue avec des jeunes qui étaient prêts à manifester, pancartes à la main, et à démontrer leur soutien pour une cause qui leur était chère, mais qui n'allaient pas voter, car ils croyaient que cela ne servirait à rien. Je ne les blâme surtout pas.

L'adoption d'un système de représentation proportionnelle contribuerait énormément à faire supprimer ce sentiment d'inutilité que tant de Canadiens ressentent. Il donnerait aux candidats de petits partis une chance réelle de se faire élire. Une fois que la présentation à une élection aura cessé d'être un exercice inefficace, je n'ai aucun doute que nous verrons encore plus de bons candidats potentiels (particulièrement des femmes) qui voudront tenter leur chance.

Toute forme de représentation proportionnelle favoriserait certainement une civilité et une collaboration accrues dans le domaine de la politique étant donné que la coopération entre les partis deviendrait nécessaire pour que les choses se déroulent en fonction du mode de consensus renforcé qui en découlerait au sein du gouvernement.

La façon la plus efficace d'accroître le taux de participation au scrutin serait de réduire l'âge de voter à 16 ans. Si les jeunes prennent tôt l'habitude de voter, ils seront plus susceptibles de continuer de le faire.

Vote obligatoire

Autrefois, je désapprouvais le vote obligatoire parce que la simple idée de contraindre les gens à aller voter me donnait l'impression qu'il s'agissait d'une pratique non démocratique. Par contre, récemment, je me suis demandé si ce ne serait pas finalement une mauvaise idée après tout.

De nombreuses personnes ne votent pas parce qu'elles ne se sentent pas qualifiées, informées ou même habilitées à le faire. Si le vote était obligatoire, ces électeurs pourtant admissibles comprendraient qu'ils doivent voter. Par conséquent, j'ai tendance à penser que la plupart des électeurs feraient du mieux qu'ils le pourraient pour faire un choix éclairé.

D'autres personnes ne votent pas parce qu'elles n'aiment pas les choix à leur disposition. Si le vote devenait obligatoire, il serait essentiel d'établir une option efficace du genre « aucune de ces réponses » (si la majorité des électeurs la choisissaient, une nouvelle élection devrait s'ensuire).

Le volet que je n'aime pas est l'idée de punir les électeurs qui décident de ne pas voter en leur imposant une amende. Je préférerais qu'il y ait un prix symbolique. Tout comme la plupart des Canadiens acceptent volontiers de se conformer au droit relatif au respect de la vie privée, il se pourrait même qu'il ne soit pas nécessaire d'imposer une amende ou de décerner un prix; le simple fait d'adopter une motion au Parlement selon laquelle le vote serait obligatoire inciterait de nombreux non-électeurs à aller voter.

J'aime également l'idée de faire du jour de vote un jour férié. Le prix du vote obligatoire pourrait prendre la forme de la remise d'une carte qui permettrait à la personne de « s'absenter du bureau sans frais » et qu'elle pourrait obtenir en échange du vote.

Accessibilité et inclusivité

Les gens me disent sans cesse que le système majoritaire uninominal à un tour est simple.

Mécanisme du vote

Si nous examinons le mécanisme du vote du point de vue de l'utilisateur, le système majoritaire uninominal à un tour est facile à utiliser, car le fait d'apposer un seul « X » sur un bulletin de vote est simple.

Par contre, c'est également le cas du scrutin proportionnel binominal (SPB), qui s'appliquera lors du prochain référendum à l'Île-du-Prince-Édouard : il suffit d'apposer un seul « X ».

Le scrutin électoral proportionnel mixte est juste un peu plus compliqué : les électeurs doivent apposer deux « X ».

Le vote unique transférable (VUT) et le vote préférentiel sont considérés comme les deux modes de scrutin les plus difficiles à utiliser. Plutôt que d'apposer un seul « X », les électeurs doivent classer leurs réponses en ordre de préférence. J'ai maintenant tendance à penser que la façon de jauger la difficulté à voter consisterait à examiner le nombre de bulletins de vote qui seraient rejetés. Si je tiens compte du fait que moins de bulletins de vote sont rejetés en Irlande, qui a recours au VUT, qu'ici même au Canada, où l'on utilise pourtant le « simple » scrutin majoritaire uninominal à un tour, j'ai du mal à concevoir qu'il est difficile à ce point.

Tous ces faits tendent à indiquer que le mécanisme de la façon dont les électeurs indiqueront leur choix sur le bulletin de vote ne constitue pas un problème en soi. Par contre, la façon de marquer les bulletins n'est pas l'unique mesure problématique.

Qualité de la représentation

Au Canada, il y a énormément de personnes qui – comme moi – savent qu'il existe une démocratie représentative, mais qui ne comprennent pas vraiment pourquoi elles n'ont jamais réellement eu le représentant qu'elles souhaitaient avoir. Il y a également trop d'électeurs qui se sentent obligés d'évaluer les chances de sorte qu'ils puissent voter de façon stratégique dans l'espoir de déjouer le système qui, autrement, ne fonctionne pas pour eux. Le pire, c'est sans doute que dans le cadre du « vote stratégique », on se fait invariablement dire comment voter.

J'ai entendu des gens affirmer que le vote préférentiel ferait disparaître le vote stratégique, mais les données probantes provenant de l'Australie, le seul pays au monde qui utilise ce type de système selon lequel le vainqueur rafle tout, démontrent que le vote stratégique est devenu institutionnalisé; les partis politiques en sont même venus à distribuer des cartes qui précisent « la façon de voter ».

L'avantage le plus important de la représentation proportionnelle est que les électeurs peuvent voter pour le candidat qui les représentera le mieux – ils peuvent raisonnablement s'attendre à obtenir la représentation qu'ils souhaitent. Lorsque la plupart des électeurs auront de bonnes chances de faire élire un député qui les représentera au Parlement, notre démocratie sera alors vraiment représentative.

Intégrité

Je présente mon évaluation des éléments des systèmes électoraux. N'importe quel système électoral peut être mis en place. L'intégrité vise à ce que la mesure proposée puisse être mise en œuvre tout en assurant la confiance du public à l'égard du processus électoral et en assurant l'obtention de résultats fiables et vérifiables à l'aide d'un processus efficace et objectif qui est sécuritaire et qui préserve la confidentialité du vote pour les particuliers canadiens.

Je présente mon évaluation des éléments des systèmes électoraux qui pourraient être exécutés et qui influeraient sur la confiance du public à l'égard du processus électoral.

Scrutin majoritaire uninominal à un tour

- Ce que vous voyez n'est pas ce que vous obtenez : le pourcentage de votes n'équivaut pas au pourcentage de sièges.
- Les circonscriptions à un député se traduisent par un monopole de voix gouvernementale, ce qui empêche souvent une majorité d'électeurs d'être représentée au Parlement.

Vote préférentiel

- Les « majorités » sont établies en fonction des préférences numéros un, deux, trois et ainsi de suite.
- Inégalité accrue entre les électeurs : la première préférence n'équivaut pas à la troisième.
- Le fait de voter pour n'importe qui sauf les principaux partis est inefficace.
- Ce système est réputé pour faire élire des candidats classés au 3^e rang (scrutin majoritaire).
- Les circonscriptions à un député se traduisent par un monopole de voix gouvernementale, ce qui empêche souvent une majorité d'électeurs d'être représentée au Parlement.

Vote unique transférable

- La proportionnalité est assurée naturellement sans qu'il y ait de calculs trop compliqués.
- La plupart des électeurs obtiennent une représentation.
- Les circonscriptions plurinominales font en sorte que différents points de vue à l'échelle locale peuvent être entendus et représentés au Parlement.

Représentation proportionnelle mixte

- Les calculs sont compliqués.
- Les partis ont une longueur d'avance par rapport aux indépendants.
- La plupart des électeurs obtiennent une représentation.
- Il y a des députés à l'échelle locale.
- Les circonscriptions plurinominales font en sorte que différents points de vue à l'échelle locale peuvent être entendus et représentés au Parlement.
- Le rôle des députés complémentaires semble causer une certaine confusion dans les circonscriptions plurinominales régionales.

Représentation proportionnelle binominale

- Les électeurs n'ont qu'à apposer un « X » sur le bulletin de vote.
- Il faut faire des calculs compliqués pour assurer une proportionnalité modérée.
- Les indépendants ont une longueur d'avance.
- Un nombre plus élevé d'électeurs obtiennent une représentation.
- Les circonscriptions plurinominales font en sorte que différents points de vue à l'échelle locale peuvent être entendus et représentés au Parlement.

Machines à voter

J'ai une culture numérique assez solide pour savoir que le seul scrutin en lequel j'aurai confiance est le scrutin secret.

La technologie numérique pourrait servir dans le cadre du processus de comptage des bulletins de vote secret, mais je n'aurais confiance en ces machines que si un logiciel ouvert (et vérifiable) était utilisé.

Vote en ligne

Je m'oppose fermement au vote en ligne principalement parce que cette souplesse serait susceptible de neutraliser la perte du scrutin secret.

Même s'il était possible de trouver un système sûr (on ne l'a pas encore fait), il faudrait une fois de plus utiliser un logiciel ouvert pour qu'il soit vérifiable.

Un problème très grave en matière d'intégrité pourrait se produire une fois que les votes auraient été exprimés en privé parce qu'il n'existerait aucune façon de prévenir la contrainte qui pourrait être exercée sur les électeurs ou la vente de votes.

Le fait le plus intéressant est que les jeunes avec qui j'ai parlé du vote en ligne n'aiment pas l'idée.

Je ne peux pas m'imaginer que le Comité spécial sur la réforme électorale pourrait envisager cette option sans même en parler à des experts en sécurité de système.

Représentation locale

La représentation proportionnelle assure une responsabilisation étant donné que les votes qui comptent nécessitent un bien plus grand respect que les autres. Je suis d'avis que la représentation locale est importante. Ce que je n'approuve pas, c'est l'idée selon laquelle l'unique façon d'y parvenir est de conserver la petite superficie des circonscriptions.

La première circonscription où j'ai voté avait une très grande étendue géographique, et, au fil des décennies au cours desquelles j'ai voté, les circonscriptions se sont sous-divisées en territoires de

plus en plus petits. Cela m'amène à croire que la superficie des premières circonscriptions électorales fédérales avait probablement tendance à être assez importante.

De nos jours, les députés pourraient servir de très grandes circonscriptions beaucoup plus facilement qu'ils auraient pu le faire en 1867. Je ne crois pas qu'il y avait alors des bureaux de circonscription puisque le travail des députés se limitait en grande partie à Ottawa, car le transport se faisait alors en cheval ou par train et que les communications écrites étaient assurées par la poste. La technologie du transport et des communications s'est grandement améliorée depuis.

Aujourd'hui, l'avion, le train et l'automobile font en sorte que les députés peuvent parcourir de grandes distances pour rencontrer leurs électeurs. Ils peuvent maintenir des contacts avec les électeurs des localités éloignées par courriel et sur les médias sociaux afin de comprendre les conditions locales. Cependant, un seul député par circonscription signifie qu'un seul point de vue par rapport aux besoins locaux peut progresser comme il se doit à l'échelle nationale.

En regroupant en très grandes circonscriptions plusieurs circonscriptions déjà grandes, dispersées et aux caractéristiques semblables, on verrait à ce que la même représentation soit assurée, mais que plus de points de vue puissent être présentés. Les gens qui vivent dans une grande circonscription rurale comprennent bien la réalité de l'échelle. Le résultat net de l'application de l'idée de la « représentation locale » à une plus grande région se traduirait par une meilleure représentation à l'échelle locale d'un nombre plus élevé de citoyens.

Bureaux de circonscription

Étant donné que les frais liés aux bureaux de circonscription des députés sont payés par le gouvernement fédéral, ne serait-ce pas une bonne idée d'établir des bureaux permanents pour toutes les circonscriptions? Je crois que cette solution serait avantageuse pour les nouveaux députés, qui n'auraient pas à consacrer leurs premiers mois en politique active à tenter de trouver un bureau à louer. De plus, elle assurerait une continuité pour les résidents des circonscriptions.

LE PROCESSUS

On fait observer que quelque chose ne va pas sur le plan démocratique avec un processus de consultation qui omet de faire participer l'ensemble de la population.

La réalité est que la plupart des Canadiens ne savent aucunement qu'une consultation est en cours. Ce n'est pas du tout inhabituel; c'est normal. Les consultations à l'échelle canadienne attirent toujours un groupe autosélectionné de participants qui ont des opinions à présenter. Nous y disons ce que nous voulons, ce que nous pensons et comment nous nous sentons, et les membres du Comité regroupent tous les points de vue pour ensuite présenter leurs constatations au Parlement. N'est-ce pas ainsi que le processus de consultation parlementaire doit fonctionner?

Je dois dire que l'une des choses les plus surprenantes que j'ai apprises dans mon cheminement est que les Canadiens réclament une réforme électorale depuis avant même la Confédération et qu'il n'a cessé d'y avoir des vagues de mécontentement par la suite, et ce, même si le projet était parrainé par des Canadiens comme Sir Sandford Fleming, qui avait offert une récompense de 1 000 \$ en 1892 à quiconque mettrait au point un antidote au scrutin majoritaire uninominal à un tour.

Est-il étonnant que les Canadiens dans l'ensemble soient mal informés au sujet des systèmes électoraux de rechange? Personne ne devrait s'en surprendre étant donné que la plupart d'entre nous ont peu ou pas d'expérience et ont été exposés uniquement au scrutin majoritaire uninominal à un tour.

Même si de graves préoccupations ont été soulevées encore et encore au sujet des déficits démocratiques propres au scrutin majoritaire uninominal à un tour à l'échelle fédérale et provinciale, et que leur fréquence s'est accrue au cours des dernières décennies, pas un seul changement ne s'est produit.

L'absence extraordinaire de nos principaux médias grand public aux délibérations du Comité spécial sur la réforme électorale au Canada n'est pas étonnante de la part d'une industrie qui a clairement fait part de son attachement au statu quo.

Les Canadiens savent que quelque chose ne tourne pas rond avec le système, même si la plupart ne connaissent pas la solution au problème.

La diminution de plus en plus grande de la participation des citoyens, qui a été mise en évidence dans le faible taux de participation des électeurs, est un signe que quelque chose ne va pas.

Le vote stratégique devient une option principale raisonnable pour les électeurs, au point où bon nombre d'entre eux sont d'avis qu'ils ne doivent pas voter pour le candidat qui les représenterait le mieux. Dans des situations de ce genre, l'intention des électeurs peut faire en sorte que l'on sous-estime grossièrement la façon dont ils votent.

Le besoin urgent de moderniser le système électoral n'aurait pas pu se manifester aussi clairement qu'il ne l'a fait lorsque quatre des cinq partis ayant gagné des sièges lors de l'élection de 2016 ont fait campagne en faveur d'une forme quelconque de réforme électorale. C'était exceptionnel.

Je suis préoccupée par le fait que certains des témoins experts ont fait observer que le Canada avait besoin de plus de temps pour s'initier à la réforme électorale avant de pouvoir aller de l'avant avec l'apport de changements réels.

La sélection d'un autre système électoral est un dossier complexe, et c'est pourquoi les assemblées des citoyens en Colombie-Britannique et en Ontario ont disposé de six mois ou d'un an pour étudier les solutions de rechange avant de formuler leurs recommandations. Il n'est pas surprenant de constater que la plupart des Canadiens n'ont pas le temps ou l'envie de devenir des experts en réforme électorale, ou même de participer au processus de consultation. Cependant, cette tâche ne nous incombe pas; elle incombe aux représentants élus. Nous les élistons afin qu'ils puissent faire des choix stratégiques en notre nom.

Par contre, on n'a pas à réinventer la roue. Les études recommandent l'une après l'autre une modification du vote unique transférable ou du système mixte avec compensation proportionnelle.

L'une des pires conséquences du système selon lequel le vainqueur rafle tout avec lequel nous sommes aux prises est le cycle électoral normal de quatre ans. Par conséquent, tout ce qui ne peut être réalisé pendant les quatre années du parti au pouvoir ne l'est tout simplement pas. L'adoption d'une forme quelconque de représentation proportionnelle contribuerait à changer cette situation, en plus d'assurer une gouvernance plus stable et de longue durée qui s'appuierait sur une base de soutien de bien plus grande ampleur.

Systeme électoral

La représentation proportionnelle est l'unique façon de faire compter chaque vote.

Le scrutin préférentiel est merveilleux lorsqu'il est utilisé dans le cadre d'un système de représentation proportionnelle comme le vote unique transférable. Il ne fait aucun doute que c'est la raison pour laquelle presque 58 % des électeurs de la Colombie-Britannique ont voté pour l'adoption du SMP-C.-B. lors de leur premier référendum sur la réforme électorale. Le vote unique transférable est le type de scrutin proportionnel que je préfère, en partie parce que les principaux partis ne bénéficient pas d'un avantage par rapport aux petits partis et aux candidats

indépendants, et que les électeurs n'ont pas à se soucier du calcul mathématique puisque la proportionnalité se produit naturellement.

Bien que le vote unique transférable soit l'option que je préfère personnellement, je serais heureuse si le Canada adoptait une forme quelconque de représentation proportionnelle. Même les modes que j'aime le moins représenteraient une amélioration importante par rapport au type de représentation que nous avons en ce moment.

Conclusion

Les Canadiens attendent une véritable réforme électorale depuis 150 ans.
Ne nous laissez pas tomber!